

Aides sociales pour les personnes en situation de handicap

Plusieurs dispositifs d'aide sont mis en place à destination des personnes en situation de handicap. Le centre communal d'action sociale (CCAS) aide les bénéficiaires en les aidant dans la constitution de leur dossier et de leur dépôt.

Liste des aides

Hébergement et services à domicile

- Allocation représentative d'aide-ménagère au titre de l'aide sociale si la personne est reconnue adulte handicapé et titulaire de la carte d'invalidité à 80%
- [Aide sociale pour la prise en charge d'hébergement en établissement](#). L'aide sociale départementale peut couvrir une partie des frais de séjour en établissement mais une contribution financière peut rester à la charge de la personne accueillie

Soutien aux faibles revenus

- [Prestation de compensation du handicap](#). Cette aide financière est versée par le département, selon le degré d'autonomie de la personne, son âge, ses ressources et son lieu de résidence

Transports

- [Forfait améthyste](#)
- [Allocation chèque taxi](#) pour les personnes en invalidité 2e ou 3e catégorie ou bénéficiaires de l'AAH
- [Carte d'invalidité](#) pour les personnes atteintes d'une incapacité permanente au moins égale à 80%
- Cartes de priorité et de stationnement. La carte de stationnement permet à une personne en situation de handicap de stationner gratuitement sur les places ouvertes au public. Cette carte est remplacée progressivement depuis le 1er janvier 2017 par la carte mobilité inclusion (CMI), excepté pour les invalides de guerre

Constituer son dossier

Le CCAS vous reçoit sans rendez-vous pour l'accomplissement de vos démarches.

Horaires

Lundi	08:30-11:45, 13:00-17:15
Mardi	08:30-11:45, 13:00-17:15
Mercredi	08:30-11:45, 13:00-17:15
Jeudi	08:30-11:45, 13:00-17:15
Vendredi	08:30-11:45, 13:00-17:15

Contact

Direction des affaires sociales

117, avenue Paul Vaillant Couturier
93150 Le Blanc-Mesnil
France

Pôle de services publics

Lundi	08:30–12:00, 13:30–17:00
Mardi	08:30–12:00, 13:30–17:00
Merc.	08:30–12:00, 13:30–17:00
Jeudi	08:30–12:00, 13:30–17:00
Vend.	08:30–12:00, 13:30–17:00

01 48 67 92 40

Maison départementale des personnes handicapées de la Seine-Saint-Denis (MDPH)

Immeuble Erik-Satie
7-11, rue Erik-Satie
93000 Bobigny
France
01 83 74 50 00

A savoir

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) vous renseigne sur vos droits et instruit les dossiers de demande d'aides.

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex
Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Mardi
14:00–17:30
Mercredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Jeudi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Vendredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Samedi
09:00–11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:15, 14:00–17:15
Mardi
09:00–12:15, 14:00–19:45
Mercredi
09:00–12:15, 14:00–17:15
Jeudi
09:00–12:15, 14:00–17:15
Vendredi
09:00–12:15, 14:00–17:15
Samedi
Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).